

Département des Bouches-du-Rhône  
Arrondissement d'Aix en Provence

République française

COMMUNE  
de  
LA FARE LES OLIVIERS  
13580

## DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**2022\_84 - OBJET : Contrat de location d'un véhicule léger température positive avec la société PETIT FORESTIER LOCATION**

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**INFORME** qu'il est nécessaire, pour assurer la livraison de repas à domicile, de louer un véhicule léger, température positive afin de remplacer notre véhicule qui n'est plus aux normes.


**DECIDE** de passer un contrat de location, à compter de la date de mise à disposition du véhicule définitif déterminée par l'attestation de mise à disposition, pour une durée de 48 mois, renouvelable par tacite reconduction par période de 12 mois, d'un véhicule léger température positive de marque FIAT, type DOBLO, immatriculé FF-863-MN avec la société PETIT FORESTIER LOCATION – ZAC des Cadesteaux- 6 avenue Amédéo Avogadro – 13127 VITROLLES, pour un montant mensuel HT de 608€.

**PRECISE** que le forfait mensuel comprend la mise à disposition, l'entretien et l'assurance du véhicule. Il ne comprend pas la fourniture des systèmes d'arrimage des rolls, combitainers ou palettes, sangles, barres.

**PRECISE** qu'en fin de location une prestation de désinfection et de lavage sera facturée 20 € HT et que les kilomètres supplémentaires parcourus seront facturés 7.62 € HT les 100 kms à partir du 100<sup>ème</sup>.

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune, aux chapitres et article correspondants.

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 29 septembre 2022.

Le Maire,  
  
Olivier GUROU  
Bouches-du-Rhône